



## Communiqué de presse

Zurich, le 12 juin 2023

### **Des négociations entre partenaires sociaux, tout de suite !**

**Officiellement, UBS reprend Credit Suisse aujourd'hui. Toutefois, la grande banque n'a toujours pas livré d'indication concrète concernant l'impact de cette étape sur les emplois. Depuis 85 jours, les collaborateurs vivent dans l'incertitude quant à leur avenir professionnel. A cela s'ajoute l'inégalité de traitement infligée aux collaborateurs de Credit Suisse, avec des lignes rouges redéfinies pour ses anciens collaborateurs. Le jeu de cache-cache doit cesser. Il est grand temps d'entamer des négociations avec les partenaires sociaux. L'Association suisse des employés de banque (ASEB) exige un processus d'intégration transparent, le maintien d'un maximum d'emplois en Suisse, une égalité de traitement entre tous les collaborateurs de Credit Suisse et d'UBS, un plan social commun et étendu ainsi qu'une protection renforcée contre le licenciement pour les collaborateurs de 55 ans et plus.**

Des collaborateurs qualifiés et motivés sont une condition préalable à une intégration réussie. Ils ont besoin d'informations, de sécurité et méritent d'être estimés. Depuis l'annonce de la fusion entre Credit Suisse et UBS le 19 mars 2023, les collaborateurs des deux banques et leurs proches craignent pour leur avenir. Au vu de ses importantes répercussions sur le personnel et la place financière suisse, les instruments actuels ne suffisent pas. L'ASEB pose les exigences suivantes pour le processus d'intégration à venir :

#### **Maintien d'un maximum d'emplois en Suisse**

Le maintien d'un maximum d'emplois en Suisse doit constituer la priorité absolue dans le processus d'intégration de la nouvelle grande banque suisse. Tant que le processus d'intégration ainsi que les règles du jeu pour les décisions concernant le personnel ne sont pas clarifiés, un gel des licenciements doit être appliqué en Suisse.

#### **Mise en œuvre des promesses pour un processus d'intégration équitable et transparent et égalité de traitement**

La direction de la nouvelle UBS et en particulier les responsables en Suisse doivent apporter de la clarté et informer au plus vite de leurs plans. Les 17'000 collaborateurs de Credit Suisse et les 21'000 d'UBS doivent être traités de manière égale durant ce processus. Il est urgent de prévoir une possibilité de recours.

#### **Plan social commun et extension des prestations**

Chacune des deux banques dispose aujourd'hui d'un plan social pour la Suisse. Concernant le processus d'intégration, un plan social commun doit être conclu avec tous les partenaires sociaux pour une durée minimale de cinq ans. Conjointement, la réglementation la plus avantageuse pour les collaborateurs doit s'appliquer dans les deux plans sociaux. En outre, il faut impérativement prendre des mesures supplémentaires, telles qu'une protection renforcée contre le licenciement pour les collaborateurs de plus de 55 ans



Schweizerischer Bankpersonalverband  
Association suisse des employés de banque  
Associazione svizzera degli impiegati di banca

et des prestations plus généreuses pour les collaborateurs âgés de plus de 50 ans. Sont également nécessaires : la prise en compte de la durée de l'emploi, la prise en charge des coûts de formation continue et de reconversion professionnelle, ainsi que des programmes du marché du travail.

#### **Un partenariat social contraignant et renforcé**

Les deux grandes banques sont, à juste titre, fières de la tradition de partenariat social qu'elles cultivent depuis des décennies. En tant qu'association, l'ASEB défend les intérêts supérieurs des collaborateurs en complément de la commission interne du personnel. Suite à la formalisation du rachat, les négociations doivent être entamées sans délai.

En Suisse, la commission du personnel joue un rôle central dans le processus d'intégration. C'est pourquoi une commission commune aux deux banques doit être créée. Son rôle doit être renforcé. Les commissions du personnel ont notamment besoin d'un accès direct et sans entrave à tous les collaborateurs, ainsi que des ressources nécessaires pour faire appel à des experts. L'ASEB exige en outre une communication transparente et un niveau de négociation d'égal à égal.

#### **L'Association suisse des employés de banque (ASEB)**

L'Association suisse des employés de banque (ASEB) porte depuis plus de 100 ans la voix des collaborateurs du monde bancaire et financier en Suisse. C'est un partenaire social reconnu dans la branche et elle est signataire de la « Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire » (CPB) et de la « Convention sur la saisie du temps de travail » (CSTT).

Bankpersonal.info

sbpv.ch